COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Paris, le 24 septembre 2019

Signature d'une Convention de partenariat entre le Syndicat des Indépendants (SDI) et la Banque de France

Le 24 septembre 2019, la Banque de France et le Syndicat des indépendants (SDI) ont signé une Convention de partenariat au titre de deux dispositifs pilotés par la Banque de France : les correspondants TPE et la Médiation du crédit aux entreprises.

Le développement des Très Petites Entreprises (TPE) constitue un enjeu majeur pour la croissance, l'emploi et la vitalité du tissu économique français. L'accompagnement de ces structures durant les différentes phases de leur cycle de vie est souvent nécessaire pour assurer leur pérennité.

Ce partenariat s'inscrit dans cette perspective et vise précisément à valoriser l'esprit d'entreprendre, soutenir les entreprises dans leur développement et dans la prévention des difficultés. Cette convention, qui rassemble, du côté de la Banque de France, pour la première fois, le dispositif des correspondants TPE et de la Médiation du crédit, contribuera à faciliter l'accompagnement des entrepreneurs en recherche de solutions.

Les correspondants TPE départementaux de la Banque de France ont en effet pour mission d'orienter les chefs d'entreprise vers les organismes les plus adaptés pour répondre à leurs interrogations. Ces orientations sont réalisées vers des interlocuteurs bien identifiés des organismes de financement (classiques et participatifs), organismes de cautionnement, chambres consulaires, réseaux associatifs, professions du chiffre et juridiques, administrations... Le Syndicat des Indépendants fait désormais partie des réseaux professionnels partenaires de la Banque de France, dans le cadre de ce dispositif, au même titre que d'autres organisations patronales.

La Médiation du crédit et le Syndicat des Indépendants s'engagent à proposer des actions communes d'information et de communication sur les différentes possibilités de financement des entreprises. Le SDI mobilisera son réseau pour désigner des Tiers de Confiance de la Médiation. Dans le respect de la confidentialité, les Tiers de Confiance auront les missions suivantes : accompagner les dirigeants

Contact Presse:

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

d'entreprises dans la recherche de résolution de leurs difficultés de financement ; les aider en fonction du

besoin identifié dans leurs démarches de saisine du médiateur du crédit ; les orienter vers les autres

interlocuteurs ad hoc ; assurer un suivi du dossier de l'entreprise jusqu'à la prise en charge par le médiateur.

La Médiation du crédit accompagnera le déploiement de ces actions, à travers des séances de formation

des Tiers de Confiance.

En unissant leurs expertises, le SDI et la Banque de France vont relayer vers les dirigeants d'entreprise les

informations nécessaires à leur développement. Les deux organismes mettront en place des échanges

d'informations et de documentations, ainsi que des actions de communication croisées.

Depuis le lancement du dispositif TPE, fin 2016, les 102 correspondants TPE de métropole et d'Outre-mer

ont accompagné plus de 10.000 entrepreneurs. Leur mission sera élargie aux PME dès le mois d'octobre

2019.

Depuis sa mise en place en 2008, la Médiation a permis de conforter plus de 23 000 entreprises dans la

poursuite de leurs activités et de sauvegarder près de 415 000 emplois. Service de proximité, elle s'appuie

sur un réseau de 105 médiateurs du crédit, constitué des directeurs départementaux de la Banque de

France et des Instituts d'émission en Outre-mer pour proposer un accompagnement individualisé à des

dirigeants d'entreprise, souvent des TPE, confrontés, notamment, à des difficultés de financement bancaire.

Contacts Correspondants TPE
TPEnumérodedépartement@banque-france.fr

Exemple : <u>TPE06 @banque-france.fr</u>

0 800 08 32 08 Service & appel gratuits

Contacts Médiation du crédit Une seule manière de saisir votre dossier : https://mediateur-credit.banque-france.fr/

Centre d'appel: 0810 00 12 10

À propos de la Banque de France. Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site internet www.banque-france.fr

Suivez nous f 🗾 in 🕒